



Litige organisme certificateur en bio.

Par **SEGALA_old**, le **08/08/2007** à **10:20**

Viticultrice en Bio en Gironde, en fermage. 4,5 ha vendus en 2000.

2 ha arrachés en 2006.

Le tout vérifié ECOCERT.

Suis actuellement au RMI, avec 377,04 euros.

ECOCERT me demande 388 euros en facturation 2006. J'avais prévenu le vérificateur, mais pas envoyé de lettre en temps et en heure.

Suis obligée de payer au Recouvrement de Créance (BEDE S.A) auquel Ecocert m'a adressé ?

Merci de m'apporter votre aide, Salutations les meilleures